la meilleure construction des moulins à eau et à vent; remplacer le houblon qui manque à l'Egypte, dans la fabrication de la bière; déterminer les lieux propres à la culture de la vigne; chercher le meilleur moyen pour procurer de l'eau à la citadelle du Caire; creuser des puits dans plusieurs parties du désert; chercher le moyen de clarifier et de rafraîchir l'eau du Nil; imaginer une manière d'utiliser les décombres dont la ville du Caire était embarrassée, ainsi que toutes les anciennes villes d'Egypte; chercher les matières nécessaires pour la fabrication de la poudre en Egypte. On peut juger par ces questions de la tournure d'esprit du général. Sur-le-champ, les ingénieurs, les dessinateurs, les savants se répandirent dans toutes les provinces pour commencer la description et la carte du pays. Tels étaient les soins de cette colonie naissante et la manière dont le fondateur en dirigeait les travaux. » (Thiers.)

Pendant que Bonaparte vaquait à ces travaux, véritablement dignes d'un grand esprit, la fortune venait de lui infliger le plus terrible échec qu'un homme pût essuyer dans sa position : Nelson avait détruit la flotte française à l'ancre dans la rade d'Aboukir (v., au tome 1er du *Grand Dictionnaire*, ABOUKIR [bataille d']). Désormais, la mer était fermée à l'armée française ; il lui fallait vaincre ou mourir sur cette terre d'Egypte. Bonaparte reçut la terrible nouvelle avec une impassibilité apparente. « Eh bien, dit-il, il faut mourir ici ou en sortir grands comme les anciens. » Puis il écrivit à Kléber : « Ceci nous obligera à faire de plus grandes choses que nous n'en voulions faire. Il faut nous tenir prêts. » L'âme héroïque de Kléber était faite pour ne pas se décourager d'un tel échec : « Oui, répondit-il, il faut faire de grandes choses ; je prépare mes facultés ; » mais son bon sens sceptique et railleur ne lui laissait aucune illusion sur le fond de la pensée de Bonaparte.

A la nouvelle du désastre d'Aboukir, ce fut dans l'armée une véritable explosion de désespoir et d'exaspération ; mais le général en chef sut relever les courages en donnant lui-même à ses lieutenants l'exemple de la fermeté et en faisant miroiter aux yeux de tous de nouvelles illusions sur la position inexpugnable qu'ils pouvaient se créer en Egypte. Aussi prit-il ses dispositions pour en activer la conquête. En octobre (1798), Desaix, placé à l'entrée de la haute Egypte, reçut l'ordre de marcher contre le reste des mameluks, qui se retirèrent devant lui pour l'attendre à Sédiman. Le 7 octobre, il livra une bataille acharnée à ces débris auxquels les combats précédents n'avaient rien fait comprendre à notre tactique et qui nous opposèrent la même valeur bouillante et aveugle. Avec 2,000 hommes seulement, Desaix eut à lutter contre 4,000 mameluks carrousant dans la plaine et 8,000 fellahs, abrités derrière des retranchements. Après une lutte dans laquelle les ennemis se battirent avec la fureur du désespoir, ces brillants cavaliers durent prendre la fuite avec leur chef, Mourad-Bey, en laissant un grand nombre des leurs sur le champ de bataille. Ainsi battus, d'un autre côté, les retranchements étaient forcés et un fossé de fellahs massacrés. Dès lors, les mameluks furent réduits à l'impuissance, et Desaix put achever sans difficulté la conquête de la haute Egypte, où sa modération et sa clémence le firent surnommer le « sultan juste. »

Pendant ce temps, Bonaparte s'était avancé jusqu'à Belbeys, pour rejeter en Syrie un autre chef, Ibrahim-Bey. Il revenait de cette expédition lorsqu'il apprit qu'une révolte terrible venait d'éclater au Caire (21 octobre). révolte excitée par les agents secrets de Mourad-Bey. Elle offrit ce caractère remarquable qu'elle ne fut provoquée par aucun de ces excès qui rendent d'ordinaire odieuse et insupportable la présence des envahisseurs ; la seule cause qu'on puisse lui assigner, c'est l'incompatibilité qui devait naître fatalement entre deux civilisations si opposées. Bonaparte put se rendre compte du peu d'ascendant qu'il avait conquis sur ces populations fanatiques; il avait eu beau recourir aux artifices, aux petits moyens, aux momeries ridicules, ces intelligences barbares n'avaient pas été dupes de son jeu puéril. La révolte dura trois jours ; Bonaparte, en arrivant, la réprima avec une implacable rigueur. Une cinquantaine de nos soldats avaient été assassinés dans les rues, surpris par l'insurrection; mais 2,300 à 2,500 révoltés furent dans les supplices. « Si notre sûreté exigeait, comme on l'a dit, de pareilles hécatombes, que penser de l'entreprise qui les avait rendues nécessaires? Que de ces pauvres fellahs qui se faisaient massacrer pour chasser des étrangers qu'ils considéraient comme les ennemis de leur patrie et de leur foi, ou du jeune ambitieux qui ne leur faisait connaître la civilisation que sous la forme de la violence et de la ruse, qui, pour ajouter un degré de plus à son piédestal, avait amené la ruine et la mort de tant d'hommes, lesquels étaient plus près des traditions de l'ancienne barbarie? » (Lanfrey.)

Cette terrible exécution assura la tranquillité de l'hiver de 1798-1799. Bonaparte n'était pas sans inquiétude au sujet de la Turquie, qui devait assurément voir d'un fort mauvais œil notre occupation ; il crut courir au-devant du danger en envoyant un émissaire à Constantinople, mais cet émissaire fut enfermé au château des Sept-Tours. Lui-même ne savait absolument rien de ce qui se passait sur le continent; toutefois, il ne tarda pas à recevoir des avis qui ne le laissèrent guère d'incertitude sur les intentions réelles de la Porte. Il apprit enfin que cette puissance avait déclaré la guerre à la France et que deux armées turques se formaient, l'une en Syrie, l'autre à Rhodes, pour venir reprendre possession de l'Egypte. Ces deux armées devaient agir simultanément au printemps, l'une en venant débarquer à Aboukir, l'autre en traversant le désert qui sépare la Syrie de l'Egypte. Il sentit sur-le-champ le danger de sa position, et, suivant son usage, il résolut de le conjurer en prenant lui-même une rapide initiative et en envahissant la Syrie. Il était d'ailleurs toujours entré dans ses combinaisons de s'emparer de ce pays, itinéraire obligé de toute armée d'invasion dirigée contre nous, et base indispensable de nos opérations futures contre les établissements anglais dans l'Inde. La Syrie conquise, il réalisait à sa manière le rêve de Fyrrhus et donnait libre carrière aux combinaisons les plus fantastiques. Il soulevait toutes les populations du Liban et les entraînait, avec ses 25,000 soldats, sur Constantinople; de là, suivant son expression, il prenait l'Europe à revers, détrônait en passant l'empire d'Autriche, puis faisait en France la rentrée triomphale la plus merveilleuse dont l'histoire eût gardé le souvenir. Ce plan gigantesque avait-il des chances de succès? Nous laissons à d'autres qu'à nous le soin de décider cette question. Quoi qu'il en soit, Bonaparte commença la réalisation de ce plan magnifique devait être ajournée et qu'il y avait quelque chose de plus pressé à faire. Une partie de l'hiver fut consacrée aux préparatifs de l'expédition en Syrie. Bonaparte créa un régiment d'une arme toute nouvelle, celui des dromadaires. Chacun de ces animaux portait deux hommes assis l'un derrière l'autre, et arrivait à Gaza, dit-on, en quatre jours. Ainsi, en cas de célérité, ils pouvaient faire 25 ou 30 lieues sans s'arrêter. Toutes les principales sources qui se trouvaient sur l'itinéraire furent protégées par un petit fort. De plus, trois frégates reçurent les munitions et l'artillerie de siége. Bonaparte comprit la nécessité d'assurer la sécurité du pays pendant son absence; il adressa donc aux cheiks et aux ulémas une curieuse proclamation dans laquelle il disait : « Faites connaître au peuple que depuis que le monde est monde, il était écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'islamisme et fait abattre les croix, je viendrais du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a été imposée. Faites voir au peuple que dans le saint livre du Coran, dans plus de vingt passages, ce qui arrive a été prévu, ce qui arrivera est également expliqué. Je pourrais demander compte à chacun de vos secrets de vos pensées les plus secrets de son cœur, car je sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne. Mais un jour viendra où l'on verra avec évidence que je suis conduit par des ordres supérieurs et que tous les efforts humains ne peuvent rien contre moi. Heureux ceux qui, de bonne foi, seront les premiers à se mettre avec moi ! »

Bonaparte fit ensuite un voyage d'exploration sur les bords de la mer Rouge. Les savants qui l'accompagnaient reconnurent les vestiges du canal de Sésostris et examinèrent sur les lieux le problème de la jonction des deux mers, jonction qui s'est opérée de nos jours par le percement de l'isthme de Suez; puis, le général en chef alla au Sinaï inscrire son nom à côté de celui de Mahomet, une des figures historiques qu'il admirait le plus.

Bonaparte se mit en marche pour la Syrie dans les premiers jours de février (1799), emmenant avec lui les divisions Kléber, Régnier, Lannes, Bon et Murat, comprenant environ 13,000 hommes. La division de Bon formait la cavalerie, y compris le régiment des dromadaires. Le 17 février, l'expédition arriva devant El-Arisch, dont la garnison, après quelque résistance, se rendit prisonnière au nombre de 1,300 hommes. Ibrahim-Bey tenta de venir à son secours, mais il fut mis en fuite et ne parut plus pour pouvoir des Français. Après avoir pris quelque repos, l'armée se remit en marche. Elle eut encore beaucoup à souffrir en traversant le désert, mais enfin elle arriva à Gaza, où elle s'empara après avoir mis en déroute la cavalerie de Djezzar, le pacha de Saint-Jean-d'Acre. Le 3 mars, elle était donné et la place emportée avec une audace irrésistible. Nos soldats, exaspérés, firent un carnage affreux de ses habitants aussi bien que de ses défenseurs; ils tuèrent environ 2,000 personnes. Quelques officiers, las de cette boucherie, ayant donné l'ordre de la suspendre, près de 2,500 hommes de la garnison, qui s'étaient réfugiés dans les mosquées, se rendirent prisonniers, à discrétion suivant les uns, à la condition d'avoir la vie sauve suivant les autres. Pour se débarrasser de prisonniers incommodes dans de pareilles circonstances, Bonaparte eut recours à une mesure expéditive, mais terrible : il les fit massacrer jusqu'au dernier. On possède encore l'original de l'ordre dans lequel il recommande de fusiller ces malheureux « en prenant ses précautions de façon qu'il ne s'en échappe aucun. » Pour l'honneur de la nature humaine, dit M. Lanfrey, cet ordre ne fut pas exécuté sans protestation et sans murmure, et plusieurs chefs de brigade, entre autres le colonel Boyer, refusèrent de se charger de l'exécution (9 mars). En quittant Jaffa, nos soldats emportèrent avec eux les germes de la peste.

Le 14 mars, l'armée se mit en marche sur Saint-Jean-d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs, située au pied du mont Carmel. C'était la seule place qui pût encore arrêter Bonaparte; la Syrie était à lui s'il parvenait à l'emporter. Mais c'est là aussi que s'était enfermé le terrible Djezzar (en arabe, le *boucher*), avec tous ses trésors, ses troupes les plus braves et d'immenses approvisionnements de guerre, bien décidé à s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de se rendre. Comme nous avons souvent rendu compte ailleurs de ce siége célèbre, nous ne ferons que le mentionner ici pour ordre (v., au tome IX du *Grand Dictionnaire*, JEAN-D'ACRE [siége de SAINT-]). Il y avait à peine dix jours que les tranchées du siége avaient commencé, lorsque Bonaparte reçut avis de l'approche de la garde turque, commandée par Abdallah, pacha de Damas, et forte de plus de 25,000 hommes. Sans se laisser ébranler par cette terrible nouvelle, il détacha du corps de siége Kléber, avec 3,000 hommes, en soit, Bonaparte connaît des Turcs. C'est dans ces circonstances extrêmes que la grande âme de Kléber se révélait tout entière. Il se porta intrépidement au-devant de l'ennemi, le battit dans les plaines qui s'étendent au pied du mont Thabor et, formant en carrés ses 3,000 hommes, broya sous ses feux l'armée d'Abdallah. V., au tome XV du *Grand Dictionnaire*, TABOR (bataille du mont).

Reconnaissant l'impossibilité de s'emparer de Saint-Jean-d'Acre, après deux mois de siége, Bonaparte résolut d'opérer à reprendre la route du désert (17 mai). L'arrière-garde, commandée par Kléber, eut ordre de tout détruire sur son passage, de façon que l'armée qui eût voulu nous poursuivre ne trouvât sur son chemin que des cendres fumantes. Nos soldats eurent encore à endurer des souffrances inouïes et se mutinèrent; Bonaparte se vit obligé de menacer un de ses généraux, et, à l'exception de l'arrière-garde, il fit mettre toute la cavalerie à pied afin d'employer les chevaux au transport des malades et des blessés; lui-même donna l'exemple à ses officiers. Son écuyer étant venu lui demander quel cheval il voulait se réserver, Bonaparte lui répondit en montrant ses pieds : « Tout le monde à pied ! n'avez-vous pas entendu l'ordre? » Enfin on arriva à Jaffa, dont il fit sauter les fortifications. Il y avait là une centaine de pestiférés, qu'il était impossible d'emporter si l'on ne voulait pas traîner avec soi le germe du fléau. D'un autre côté, la mort de ces malheureux était d'avoir la tête tranchée par les Turcs. Pour abréger leurs souffrances, le général en chef proposa à Desgenettes de leur administrer l'opium. Le chirurgien célèbre médecin répondit par ces belles paroles : « Mon métier est de les guérir, et non de les tuer. » Bonaparte fut point exécuté; mais le bruit qu'il l'avait été n'en persista pas moins fort longtemps au sein de l'armée comme dans le public.

Après une expédition de trois mois, Bonaparte rentra en Egypte, où deux révoltes, promptement réprimées, avaient signalé son absence ; la première, à l'instigation de l'émir Hadji; la seconde, provoquée par un fanatique obscur qui s'appelait l'ange El-Mohdy, et qui prétendait qu'une poignée de poussière qu'il lancerait vers le ciel suffirait à dissiper notre armée. Plusieurs milliers d'hommes se levèrent à sa voix et s'emparèrent de Damanhour, dont ils égorgèrent la garnison. Mais le général Lanusse, officier aussi habile qu'intrépide, après avoir déjà battu l'émir, se porta rapidement sur Damanhour, dispipa en quelques instants cette bande de fanatiques et en massa 1,500 au fil de l'épée, y compris l'ange lui-même, bien qu'il se prétendît invulnérable.

Bonaparte croyait Mourad-Bey réduit pour longtemps à l'impuissance et ne supposait pas qu'il dût être de sitôt ménager. On trouve naïf; mais à peine était-il de retour au Caire, qu'il apprit que ce chef infatigable ne cessait de se montrer tantôt sur un point, tantôt sur un autre, se jouant des efforts des généraux sans cesse lancés à sa poursuite. Bonaparte ne comprenait rien à la marche obstinée de Mourad-Bey vers la basse Egypte, parce qu'il ignorait encore l'imminence du débarquement de la seconde armée turque, concentrée à Rhodes. Le secret de la persistance de Mourad-Bey fut enfin révélé à Bonaparte, lorsque celui-ci apprit qu'une centaine de bâtiments turcs et 2 vaisseaux de ligne anglais avaient débarqué à Aboukir, tout près d'Alexandrie, 18,000 hommes d'infanterie, qui avaient tué ou enlevé les 400 Français chargés d'occuper le fort et le village. Les Turcs n'avaient point amené de cavalerie avec eux, comptant sur celle de Mourad-Bey; en cela, ils avaient fait un mauvais calcul. Au reste, ce n'étaient pas de misérables fellahs qui composaient l'infanterie des mamelucks, mais de braves janissaires disposant d'une artillerie nombreuse et bien servie, dirigée par des officiers anglais.

Quand Bonaparte apprit la nouvelle de ce débarquement, il quitta Le Caire sur-le-champ avec sa décision accoutumée, emmenant avec lui les divisions Bon, Lannes et Murat. En même temps, il donnait l'ordre d'évacuer la haute Egypte; Kléber et Régnier, qui se trouvaient dans le Delta, devaient se rapprocher d'Aboukir. Bonaparte choisit le point de Birket, intermédiaire entre Alexandrie et Aboukir, comme lieu de concentration de ses forces; il était enfin débarrassé de Mourad-Bey, que Murat venait de refouler dans le désert, et il n'avait devant lui que 18,000 hommes d'infanterie qu'il allait détruire par le feu de ses divisions ou jeter à la mer. V., au tome 1er du *Grand Dictionnaire*, ABOUKIR (bataille d').

A la suite de cette bataille, des négociations pour l'échange des prisonniers s'établirent entre le camp français et la croisière anglaise; Sidney Smith, devinant l'ardent désir qu'éprouvait Bonaparte de recevoir des nouvelles d'Europe et surtout de France, se fit un malin plaisir de remettre au parlementaire un paquet de vieux journaux à l'adresse du général en chef. Bonaparte y lut avec intérêt tout ce qui venait de frapper l'armée. Bientôt les sentiments de colère firent explosion, et ce départ fut qualifié par les expressions les plus injurieuses, bien méritées sans doute, qu'il désuli que Bonaparte avait donc reconnu la folie de l'entreprise, l'impossibilité de la faire réussir, puisqu'il s'en fuyait, et abandonnait à d'autres ce qu'il considérait désormais comme inexécutable. Et l'on ajoutait que se sauver seul, en laissant abandonnés à eux-mêmes ceux qu'il avait entraînés à leur perte était une conduite et une lâcheté. En partant pour la France, il avait promis de faire expédier des secours à l'armée d'Egypte; cependant, la révolution du 18 brumaire l'avait placé à la tête du gouvernement, il était premier consul, maître des forces de terre et de mer, et les secours tant promis n'arrivaient pas. Il avait secrètement pour l'Europe et de tenter la traversée, au risque d'être saisi en route par les croisières anglaises, et d'abandonner à leur sort ceux qu'il adressait à l'armée d'expédition et dans lesquelles il renouvelait ces engagements étaient interceptées. Les seules nouvelles que Kléber reçut d'Europe pendant les cinq mois qui suivirent la désertion du général en chef étaient relatives aux revers que la fortune avait infligés à Joubert, en Allemagne et en Hollande avant la bataille de Zurich. Au reste, les faits ont ici plus d'éloquence que les misérables arguties à l'aide desquelles le principal auteur des malheurs de l'expédition s'est efforcé d'échapper à la responsabilité de ses fautes en les rejetant sur ceux qu'il avait cherché à leur épargner. Pendant les deux années qui séparent son départ d'Egypte de la capitulation définitive, Bonaparte fut le maître absolu de la France, il a eu toutes ses ressources en hommes et en argent, et quoi se réduisent les secours qu'il a pu faire parvenir à l'Egypte, après des tentatives multipliées ? A ce ridicule renfort de quelques centaines d'hommes. Voilà un résultat dont il ne saurait se justifier en accusant Dantesume, comme autrefois il avait accusé Brueys, l'amiral qui avait commis les torts qu'il lui prête, si injustement d'ailleurs, il n'avait qu'à le faire remplacer.

Le chiffre de Kléber pour exercer le commandement en chef fut apprécié de tous, car il était le plus populaire des généraux parmi les soldats, admirateurs de sa bravoure. Kléber, que les grands ambitieux tentent le ciel, et auxquelles ils devront en suite cette confiance immense qui, tour à tour, les élève et les précipite. « Sans doute, dit-il à l'œuvre et fit tous ses efforts pour satisfaire à la lourde charge qui avait été imposée à ses talents et à son patriotisme. Mais sa droite intelligence vit bientôt que de longtemps, surtout depuis la destruction de notre flotte à Aboukir, fait entrevoir l'inévitable dénoûment. Aussi la vue de tout ce qui se passait autour de lui, le découragement des soldats, l'épuisement continu de nos forces que rien ne venait réparer, tandis que celles de l'ennemi recevaient une progression croissante, la nouvelle de la formation d'une nouvelle armée turque qui montait déjà à 60,000 hommes massés aux environs de Jaffa, la sourde irritation des populations et, plus que ces motifs encore, le désir d'accourir au secours de la République menacée et de conserver à la France, dans l'intérêt de son armée autrefois si brillante, toutes ces raisons décidèrent Kléber à reprendre les négociations que Bonaparte avait lui-même déjà commencées secrètement avec le grand vizir au sujet de l'évacuation de l'Egypte. « Telle fut la détermination trop bien motivée qui a valu tant de reproches immérités à cette pure et noble mémoire. On trouve naturel et légitime que Bonaparte, emporté par l'ambition, ait abandonné ses frères d'armes et déserté l'entreprise, dont il était le seul véritable auteur, et l'on fait un crime à Kléber d'avoir cédé aux perplexités du patriotisme le plus désintéressé, après cinq mois d'abandon, d'inquiétudes et d'épreuves de tout genre; on lui fait un crime d'y avoir cédé, non en abandonnant à son tour ses compagnons, comme il eût pu s'y croire autorisé, mais en s'efforçant de les dérober au sort qui les attendait. Bonaparte, il est vrai, lui avait prescrit de ne traiter que dans le cas où il aurait perdu 1,500 hommes de la peste; mais il lui avait aussi promis des secours, et ces secours n'étaient point venus. Et, d'ailleurs, de quel droit lui prescrire une loi qu'il n'avait point respectée lui-même ? Kléber n'était plus responsable envers le général Bonaparte, il ne l'était qu'envers la France. » (Lanfrey.)

Dans une lettre et dans un rapport datés du 30 janvier 1800, Kléber expliquait au directoire les motifs qui avaient dicté sa conduite; il n'estimait son armée qu'au chiffre de 15,000 « combattants disponibles; » mais il ne comprenait dans ce chiffre ni les administrateurs, ni les employés, ni les malades, ni les marins, ni les soldats démontés, ni enfin le nombreux personnel attaché à la colonisation. Ce n'était donc pas un total absolu. C'est cette évaluation, néanmoins, qui a servi plus tard de base aux récriminations envenimées de Napoléon. D'après lui et ses apologistes, Kléber aurait menti, et toute l'armée, dont la correspondance interceptée en même temps que la sienne contenait les mêmes assertions, aurait mentit également. De plus, Kléber aurait propagé le découragement parmi les soldats, fomenté les révoltes, encouragé les suicides. « Si l'on ne connaissait, dit très-justement M. Lanfrey, l'empire de la routine et de la prévention sur les esprits les plus libres de préjugés, on pourrait s'indigner de voir des historiens sérieux préférer au témoignage de cette âme grande et loyale les assertions d'un homme qui n'a pas écrit une page où l'on ne puisse le prendre en flagrant délit de mauvaise foi. Ils sont pour ainsi dire impatients de lui immoler toutes les gloires et toutes les réputations du temps, comme si après sa mort, aussi bien que de son vivant, sa grandeur ne se composait que de l'abaissement de tous ; c'est oublier que les contemporains ne s'y prirent pas autrement pour élever l'idole sous le poids de laquelle ils ont si longtemps gémi. Mais il n'y a pas d'idoles pour l'histoire. »

Cependant l'évacuation n'eut pas lieu, bien que ce fût le seul parti à prendre dans les circonstances actuelles, avec des conditions honorables, nous n'avons pas besoin de le dire. Au reste, Kléber n'était pas homme à en accepter d'autres. Cependant, devant les forces sans cesse croissantes des Turcs et la démoralisation de sa petite armée, il ne tarda pas à entrer en négociations avec le grand vizir, qui venait d'entrer en Syrie à la tête d'une armée de 80,000 hommes. Grâce à l'influence du commodore anglais sir Sidney Smith, qui s'apprêtait à jouer un grand rôle dans les affaires d'Egypte, ces ouvertures furent favorablement accueillies et aboutirent à la fameuse convention d'El-Arisch, dont la rupture, par suite de la mauvaise foi du cabinet anglais, amena la reprise des hostilités et la bataille d'Héliopolis (v., au tome IX du *Grand Dictionnaire*, HÉLIOPOLIS [bataille d']). Après cet événement, qui anniihilait pour longtemps les forces de la Turquie, Kléber entama une nouvelle négociation de l'Egypte. Le Caire s'était révolté, croyant l'armée française anéantie à Héliopolis; Damiette était au pouvoir des Turcs et une foule de bourgades se trouvaient en état d'insurrection. Les généraux Rampon et Lanusse furent chargés de parcourir le Delta et de le pacifier, appuyés dans cette opération par le général Belliard ; quant à Kléber, il partait, le 24 mars, pour Le Caire, emmenant avec lui la 88e demi-brigade, 2 compagnies de grenadiers, le 7e hussards, le 3e et le 14e dragons; c'était bien peu pour réduire une ville de 300,000 âmes. Il est vrai que nous avions là 2,000 hommes de garnison, solidement retranchés dans la citadelle. Kléber arriva au Caire le 27 mars; il trouva la ville dans un état de surexcitation et de fanatisme inexprimable. Les révoltés, n'espérant pas forcer l'abri des Français, tournèrent leur rage contre la population chrétienne et en massacrèrent une partie; ils n'épargnèrent pas même les Arabes soupçonnés de vivre amicalement avec nos soldats et de boire du vin avec eux ; puis, aux horreurs du massacre, ils joignirent le pillage. Kléber comprit qu'en essayant de pénétrer de vive force dans l'intérieur d'une grande ville à de pareilles extrémités, c'était s'exposer à perdre beaucoup de soldats; il employa donc la prudence et résolut de laisser l'insurrection se fatiguer elle-même par ses propres excès. En même temps, il faisait garder toutes les issues qui donnaient au dehors, afin d'achever de vaincre les rebelles par la faim. Pendant ce temps-là, il conclut un traité d'alliance avec Mourad-Bey, le célèbre chef des mamelucks, dont il avait su gagner la confiance. Il lui accorda la province de Saïd sous la suzeraineté de la France, à condition de payer un fort tribut. En retour, Mourad-Bey s'engageait à combattre pour les Français. Caractère chevaleresque, Mourad-Bey fut fidèle à ses promesses et commença par chasser de la haute Egypte un corps turc qui l'avait occupée, après avoir puissamment aidé par son influence Kléber à reprendre Le Caire. L'action fut des plus sanglantes; la population, fanatisée par Nassif-Pacha et Ibrahim-Bey, chefs des Turcs, qui s'étaient retirés au Caire au commencement de la bataille d'Héliopolis et qui y avaient prêché la révolte, se défendit avec la fureur du désespoir. Voyant que toute résistance était devenue inutile et croyant que la ville allait être livrée à la légitime colère de nos soldats, les principaux habitants, craignant de plus pour eux la perte de leur tête et de leurs biens, allèrent se jeter aux pieds de Kléber. Le général leur montra d'abord un visage sévère, en se bornant à frapper une contribution sur les villes insurgées. Le Caire paya 10 millions, et les habitants s'estimèrent fort heureux d'en être quittes à ce prix; 8 autres millions furent acquittés par les autres villes rebelles de la basse Egypte. Quant à Nassif-Pacha et à Ibrahim-Bey, les principaux auteurs de la révolte, ils durent partir immédiatement pour la Syrie, avec la vie sauve pour toute condition. Kléber réorganisa alors la colonie, donna une nouvelle impulsion aux travaux de l'institut, ordria et discipline à l'européenne des bataillons de Grecs, de Coptes et même de nègres du Darfour. Mais il était sans illusion sur la portée d'un succès dont tout autre eût été enivré, et il profita de sa victoire pour entamer de nouvelles négociations avec la Porte, afin d'en obtenir les conditions les plus avantageuses. C'est alors qu'un événement à jamais déplorable vint enlever ce grand général, ce grand citoyen à ses exploits et à sa sage administration.

Un jeune homme nommé Suléiman, natif d'Alep, l'esprit travaillé par un sombre fanatisme religieux, se trouvait errant dans la Palestine quand les débris de l'armée du vizir la traversèrent après la bataille d'Héliopolis. Il fut témoin des souffrances, du désespoir de ses coreligionnaires, et son imagination, déjà malade, s'exalta encore davantage. Il offrit d'assassiner le « sultan des Français, » le général Kléber. On lui fournit alors les fonds de sa mission. Arrivé au Caire, où il fit connaître son projet aux quatre principaux cheiks de la contrée, qui cherchèrent à le détourner de son projet, mais sans en prévenir les autorités françaises.

Quand il fut bien affermi dans sa résolution, le malheureux s'arma d'un poignard et suivit Kléber pendant plusieurs jours, mais sans pouvoir l'approcher. Le 14 juin, après avoir réussi à pénétrer dans le jardin du quartier général, il s'approcha de Kléber, qui le prenait avec l'architecte de l'armée, comme pour lui demander une aumône. Tandis que Kléber se disposait à l'écouter, l'assassin s'élance et lui plonge plusieurs fois son poignard dans le cœur. L'architecte fut frappé lui-même en cherchant à le secourir; aux cris des deux victimes, les soldats accourent et s'emparent de l'assassin.

Quelques instants après, Kléber rendait le dernier soupir, victime de cette haine religieuse qui créait un abîme de plus entre l'Egypte et nous. L'armée versa des larmes amères sur ce noble cœur; les Arabes eux-mêmes, qui avaient admiré sa clémence après leur révolte, prirent leurs parts à ceux de nos soldats. Une commission militaire, se réglant sur les lois du pays, condamna l'assassin à être empalé, et les quatre cheiks qui avaient reçu la confidence de son crime furent tranchés. Mais ces sanglants sacrifices pouvaient-ils réparer une perte irréparable ?

Kléber mort, l'Egypte était perdue pour la France. Ce fut le général Menou, homme médiocre sous tous les rapports, qui le remplaça par ancienneté d'âge. Un seul homme aurait pu dignement continuer la tâche de Kléber, mais, par une coïncidence étrange, tandis que celui-ci expirait sous les coups d'un fanatique, le même jour, 14 juin, presque à la même heure, Desaix tombait sur le champ de bataille de Marengo, mortellement frappé par une balle autrichienne.

Le premier soin que parut vivement affecté de la mort de Kléber, on qui il devait regretter, sinon un ami, du moins un chef habile, plus capable que personne d'assurer l'établissement des Français en Egypte. Il ne savait quel successeur lui donner : Reynier était à une bonne général élevé à l'école de l'armée du Rhin, mais froid, irrésolu et sans ascendant sur les troupes. Lanusse, vaillant et intelligent officier, lui paraissait mériter la préférence; mais déjà, comme nous venons de le dire, le général Menou avait pris le commandement par ancienneté d'âge. Quoique très-instruit, brave de sa personne et enthousiaste de l'expédition, Menou était incapable de commander l'armée dans les circonstances actuelles. De plus, il avait épousé une femme turque, avait embrassé le mahométisme et se faisait appeler Abdallah-Menou, conversion et surnom qui étaient devenus une source intarissable de plaisanteries pour le soldat français. Ce fond lui qui exerça le commandement. Bonaparte, qui s'était à la possession de l'Egypte, qu'il considérait comme sa conquête personnelle, fit faire dans différents ports de grands préparatifs de secours destinés à l'expédition; et, en effet, plusieurs bâtiments réussirent à entrer dans le port d'Alexandrie, apportant des rafraîchissements, des denrées d'Europe, du vin et des munitions de guerre. Mais le principal convoi ne put arriver à destination; Gantaume, qui était chargé du commandement, avait sous ses ordres 7 vaisseaux, 2 frégates et 1 brick, tous bâtiments qui marchaient bien, portant 4,000 hommes de troupes, un immense matériel et de nombreux employés avec leurs familles. Il sortit de Brest le 23 janvier 1801, par une horrible tempête, et il réussit de cette manière à échapper à la vue des Anglais. Il se dirigea alors sur Gibraltar, franchit heureusement le détroit et entra dans la Méditerranée. Il n'avait plus qu'à voguer vers l'Egypte ; la mer était libre, car l'amiral anglais Calder, chargé de le poursuivre et de le combattre, le croyant parti pour Saint-Domingue, se lança dans cette direction. Toutefois, une imprudence de l'amiral français, qui tint se placer presque en vue de Toulon pour accompagner une frégate qui rentrait au port, le fit apercevoir de l'amiral anglais Warren, qui n'avait que 4 vaisseaux et 2 frégates. L'esprit troublé à cette vue et s'imaginant que les forces anglaises étaient bien supérieures à celles qu'il avait sous les yeux, Ganteaume rentra éperdu dans Toulon, résolution fatale qui nous fit perdre irrévocablement l'Egypte. Et cependant cette magnifique colonie commençait à entrer en pleine prospérité ; la perception des impôts se faisait régulièrement ; le soldat était bien nourri et bien vêtu, sinon selon les règles strictes de l'uniforme, du moins d'une manière appropriée au climat; les habitants commençaient à vivre familièrement avec nous; on un mot, l'Egypte paraissait soumise et disposée à s'accommoder de ses nouveaux maîtres. Si Kléber avait vécu, cette antique terre des pharaons serait peut-être restée entre nos mains ; mais, sous l'administration insuffisante de Menou, elle devait fatalement nous échapper. A cette incapacité du commandement allait se joindre la mauvaise volonté de nos généraux. Reynier surtout, mécontent de ce que le commandement en chef ne lui avait pas été conféré, se distingua par son esprit frondeur et tracassier; dès lors, l'opposition eut son point d'appui dans les bureaux mêmes de l'état-major. Toutes ces discussions étaient d'autant plus déplorables que nos ennemis comptaient de nouveaux efforts pour nous chasser de l'Egypte. Le grand vizir, celui que Kléber avait complétement battu à Héliopolis, était à Gaza, entre l'Egypte et la Palestine, à la tête des débris de son armée montant à 10,000 ou 12,000 hommes ; celui-là n'était guère à craindre. Mais le sultan-pacha, ennemi du vizir et favori du sultan, croisait avec quelques vaisseaux entre l'Egypte et la Syrie, et 18,000 Anglais, Hessois, Suisses, Maltais, Napolitains, conduits par des officiers extrêmement anglais, étaient réunis dans l'Asie Mineure et allaient s'embarquer à bord de l'escadre de lord Keith pour descendre en Egypte sous les ordres d'un homme d'état, sir Ralph Abercromby. A ces 18,000 soldats européens devaient se joindre 6,000 Albanais, transportés par l'escadre du capitan-pacha, 6,000 cipayes venant de l'Inde et une vingtaine de mille de mauvais soldats d'Orient, qui allaient rejoindre en Palestine les 10,000 soldats du grand vizir; c'était donc environ 60,000 soldats que l'armée d'Egypte allait avoir à combattre et auxquels elle ne pouvait guère opposer que 18,000 combattants. Avec Reynier, Kléber ou Desaix, l'issue n'eût laissé que peu d'incertitude, mais avec Menou la perspective changeait complétement d'aspect. Il ne sut prendre à propos aucune des mesures administratives et militaires que réclamaient les circonstances, et il faillit même s'aliéner la bonne volonté de Mourad-Bey. La plage d'Alexandrie était la seule qui offrît un accès facile à un débarquement de troupes ennemies; c'était le seul point véritablement menacé, ainsi que le jardi d'Aboukir, située à proximité ; Menou ne songea pas à mettre ces deux points sur un pied de défense qu'il aurait pu rendre inattaquable. Les avertissements, les bons conseils ne lui firent cependant point défaut; il s'obstina dans son incurie. C'était l'intrépide général Friant, étranger aux discordes qui divisaient l'armée, qui était chargé de la défense d'Alexandrie; il fit tout ce qu'il était permis d'attendre d'un homme aussi habile et aussi énergique ; malheureusement, il n'avait à sa disposition qu'une force mobile de 1,500 hommes, insuffisante à conjurer l'orage qui s'apprêtait à fondre sur l'Egypte.

Le 28 février 1801, nos chaloupes s'emparèrent d'un canot anglais qui paraissait occupé à faire une reconnaissance non loin d'Alexandrie. Les notes trouvées sur les officiers du canot ne laissèrent aucun doute sur l'imminence du danger. Quelques jours après, en effet, la flotte anglaise, comprenant 70 voiles et un grand nombre de chaloupes, débarquait 5,000 hommes dans la rade d'Aboukir (8 mars 1801). Lord Keith commandait les forces de mer, sir Ralph Abercromby celles de terre. Un combat acharné s'engagea aussitôt entre ces 5,000 Anglais et les 1,500 hommes du général Friant, qui dut battre en retraite, mais après avoir fait perdre à l'ennemi 1,100 hommes tués ou blessés; de notre côté, nous avions eu 400 hommes hors de combat. Cet engagement ne fut que le prélude d'une lutte plus décisive. A la nouvelle de ce qui venait de se passer, le général Lanusse partit de Ramanieh avec sa division, forte de 3,000 hommes, et marcha sur Alexandrie au secours de Friant, qui avait réparé ses pertes en rappelant à lui tous les petits postes disséminés de Rosette à Alexandrie, en sorte que les généraux français eurent à leur disposition un effectif d'environ 5,000 hommes; mais les Anglais en avaient débarqué 16,000, sans compter 2,000 marins. En apprenant la gravité du danger, Menou, qui était au Caire, se décida enfin à marcher sur Alexandrie avec le gros de ses forces, environ 5,000 hommes, ce qui formait un total d'environ 10,000 combattants

à opposer à 18,000 Anglais. Avec une telle disproportion numérique, Menou restait bien au-dessous de sa tâche comme général en chef.

L'armée française s'ébranla le 21 mars avant le jour, et l'action ne tarda pas à s'engager avec la plus grande vivacité. Après une lutte sanglante, le général Menou dut donner le signal de la retraite. Les Anglais avaient eu environ 2,000 hommes hors de combat, entre autres le général en chef, sir Ralph Abercromby, transporté mourant à bord de la flotte. Nos pertes étaient à peu près égales; mais nous avions à regretter la perte des vaillants généraux Roize et Lanusse; le général Silly avait eu une cuisse emportée et le général Baudot paraissait mortellement atteint. Aussi l'effet moral produit sur les troupes fut-il désastreux. Mais le résultat de cette bataille, connue dans l'histoire sous le nom de bataille de Canope, fut bien autrement regrettable que la perte de 2,000 hommes : l'Egypte était désormais perdue pour nous. L'armée française se trouvait coupée en deux : une partie à Alexandrie, avec Menou; l'autre, au Caire, avec le général Belliard. Il ne nous restait plus qu'à capituler. Ce fut Belliard qui fit les premières ouvertures aux généraux ennemis, qui s'empressèrent de les accepter, tant ils redoutaient, même encore en ce moment, un retour de fortune. Notre armée obtint les conditions les plus avantageuses. Elle devait se retirer avec les honneurs de la guerre, armes et bagages, artillerie, chevaux, enfin tout ce qu'elle possédait, et être transportée en France aux frais de l'Angleterre. Triste compensation que nous recevions en retour de cette magnifique colonie et de l'humiliation qu'éprouvaient nos soldats à sortir, pour ainsi dire prisonniers, de cette contrée où ils s'étaient immortalisés par tant de faits d'armes éclatants. La convention fut signée le 27 juin 1801 et ratifiée le lendemain. Quant à Menou, enfermé dans Alexandrie, il dut subir quelques jours après le même sort que Belliard.

Telle fut la fin de cette mémorable expédition d'Egypte qui aurait pu amener pour nous d'immenses résultats, si Bonaparte, dont elle était l'œuvre, ne l'avait pas abandonnée à elle-même dès qu'il crut sa présence en France nécessaire à la satisfaction de son ambition, si même Kléber ne fût pas tombé sous le poignard d'un fanatique! Mais après ces deux hommes, dont l'un du moins mourut à son poste, on ne vit plus qu'anarchie parmi les généraux et incapacité dans le commandement en chef : la ruine devait rapidement arriver.

ÉGYPTIDES, nom sous lequel on désignait les cinquante fils d'Egyptus, maris des cinquante Danaïdes.

Égyptien (L') ou De la Providence, par Synésius, évêque de Ptolémaïs (ve siècle de l'ère chrétienne). Ce livre est très-obscur; malgré tous les commentateurs qui s'y sont exercés, le Père Pétau, Lebeau, Godefroy, Rudinger, Fabricius et d'autres encore, on n'a pu comprendre les secrètes intentions de l'auteur. Synésius avait été envoyé à Constantinople, en 399, pour présenter à l'empereur Arcadius des compliments de condoléance. On suppose que son récit, qui est intitulé l'*Egyptien*, parce que les noms des principaux personnages sont égyptiens et que la scène se passe en Egypte, est une allégorie de la cour de Constantinople, livrée aux intrigues du Goth Gaïnas et de l'eunuque Eutrope. Si l'on en croyait Fabricius, le Typhon de Synésius serait Gaïnas, le préfet du prétoire. Mais Clausen a prouvé que Typhon ne pouvait être Gaïnas, et il propose de voir dans ce personnage allégorique un chef d'une faction politique. L'ouvrage de Synésius, quoi qu'il en soit, semble être dirigé contre l'influence des Goths de plus en plus croissante à la cour des empereurs. Le chef du parti antigothique était alors Aurélien qui, par les intrigues d'un rival soutenu par les barbares, fut exilé. Des liens d'amitié unissaient sans doute Synésius et Aurélien, qui défendaient la même cause; ce qui rend probable cette opinion que l'évêque dut avoir l'intention de représenter en Typhon le rival d'Aurélien. Un discours tenu par Synésius devant Arcadius appelle les Goths des Scythes; ce qui permet également de supposer que les Scythes de son roman sont, en réalité, dans sa pensée, des Goths. Lui-même paraît s'être représenté sous les traits d'un ami d'Osiris, dont le caractère est rude, mais honnête et solide, et qui partage la défaveur de son ami. Il défend Osiris devant Typhon et chante des vers sur le mode dorien, propre à exciter les sentiments graves. Quoi qu'il en soit, l'explication de son roman n'a pu être trouvée tout à fait; les indices et les opinions que nous venons de résumer ne sont que problématiques. Pour pouvoir expliquer complètement cet ouvrage, il faudrait connaître dans tous leurs détails les intrigues et les histoires intimes du palais des empereurs d'Orient. L'*Egyptien* a du moins l'avantage de nous présenter, mieux qu'aucun autre livre, contemporain un tableau animé des mœurs de la cour impériale. Si nous ne pouvons mettre les noms à tous les portraits, ces portraits reproduisent néanmoins des types réels. Le trait le plus remarquable de ce roman, et celui qui fait le mieux juger de l'état d'abaissement où était tombé le pouvoir des Césars, est le rôle insignifiant que joue l'empereur dans cette histoire de palais. Arcadius n'y paraît pas, et tout se passe entre deux de ses courtisans, qui se disputent la puissance. Mais le pieux évêque n'a eu garde de composer une histoire profane sans la relever au moins par une idée religieuse. Le sous-titre donné à son roman, *De la Providence*, marque suffisamment son intention. Contemporain de Paul Orose, qui montrait partout le doigt de Dieu dans l'histoire, et de saint Augustin, qui montre la destinée de l'Eglise sortant tout entière du conseil de Dieu, Synésius voit dans les luttes qu'il raconte l'action manifeste de la Providence. Il ne faut pas chercher dans ce roman la vie que nous demandons à nos romans modernes. Les personnages de Synésius sont conçus un peu froidement et sont moins des personnes vivantes que des abstractions. L'opposition absolue qu'il établit entre Typhon et Osiris est une conception philosophique plutôt que romanesque; mais les mœurs dans lesquelles s'agitent un peu trop logiquement ces deux personnages sont décrites avec une réalité saisissante, et c'est là ce qui fait le mérite en quelque sorte historique de ce singulier ouvrage.

ÉGYPTOLOGIQUE adj. (é-ji-pto-lo-ji-ke — rad. *égyptologie*). Qui se rapporte à l'égyptologie.

EHEU! FUGACES.... LABUNTUR ANNI (*Hélas! les années s'enfuient rapidement*), Passage d'Horace (*Odes*, II, XI), dans son ode à Postumius dont voici les premiers vers :

Eheu! fugaces, Postume, Postume,
Labuntur anni; nec pietas moram
Rugis et instanti senectæ
Afferet, indomitæque morti.

J.-B. Rousseau dit dans une de ses odes :

Le moment passé n'est plus rien;
L'avenir peut ne jamais être :
Le présent est l'unique bien
Dont l'homme soit jamais le maître.

C'est la philosophie du temps, c'est celle d'Horace; mais avec quelle grâce mélancolique Horace parle de la fuite des ans! Quelle sensibilité dans cette strophe : « Il faut laisser ton champ, ta demeure, ton épouse bien-aimée! De ces arbres que tu cultives, nul, excepté l'odieux cyprès, ne te suivra, ô possesseur d'un jour! »

« Voilà bien des amis que nous perdons en peu d'années, Jean Gouttenoir, dame Gudule, Jacques Sauzéas, maître Eustache Bénévent et dame Monique, notre gouvernante, que nous regrettons chaque jour davantage, à mesure que nous avançons dans cette vie pénible :

Eheu! fugaces, Postume, Postume,
Labuntur anni! »

W. Scott.

ÉHONTÉMENT adv. (é-on-té-man — rad. *éhonté*). D'une manière éhontée, comme celui qui n'a honte de rien.

EIADIA, rajah indou auquel Soukra permit de revenir à la jeunesse, mais sous la condition que lui et son fils Pourouvaçâ échangeraient mutuellement leur âge. Le jeune homme ayant accepté, son père abdiqua en sa faveur et se retira dans un lieu désert.

EIBHÉAR-FIONN, personnage qui joue un grand rôle dans la vieille mythologie irlandaise. Il est surtout connu par la lutte qu'il soutint contre son frère Erreamhon, défenseur d'une caste dont lui-même était l'ennemi.

* **EICHENS** (Frédéric-Edouard), graveur allemand. — Il est mort à Berlin en mai 1877. Il était membre et, depuis 1840, professeur de l'Académie des beaux-arts de Berlin. Cet habile artiste a exposé à Paris : la *Vision d'Ezéchiel*, d'après Raphaël, qui lui valut une médaille de 3e classe (1842); *Macbeth et les sorcières*, d'après Kaulbach, avec des *Ornements*, d'après le même, à l'Exposition universelle de 1855; la *Tour de Babel*, *Homère et les Grecs*, les *Croisés*, l'*Age de la Réformation*, d'après Kaulbach, et une frise du même, représentant des *Scènes de l'histoire*, à l'Exposition universelle de 1867. Parmi ses dernières gravures, nous citerons la *Destruction de Jérusalem*, d'après Kaulbach (1871).

* **EICHENS** (Philippe-Hermann), lithographe et graveur allemand, frère du précédent. — Il est membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Berlin. De 1840 à 1846, il a exposé aux Salons de Paris des lithographies dont les plus remarquables sont la *Mandoline*, qui lui valut une 3e médaille au Salon de 1842, et la *Sieste*, d'après Winterhalter (1846). A partir de cette époque, M. Eichens s'est adonné exclusivement à la gravure à la manière noire, dans laquelle il est passé maître. De 1848 à 1868, il a exposé des gravures à presque tous les Salons et il a obtenu des médailles en 1859, 1861 et 1863. Parmi ces gravures, nous mentionnerons, outre celles que nous avons citées : l'*Improvisateur napolitain*, d'après Maës (1849); le *Christ portant la croix*, d'après A. Scheffer (1852); la *Résurrection de la fille de Jaïre*, d'après Richter; le *Départ des hirondelles*, d'après Compte-Calix (1863); *Sainte Elisabeth enfant*, d'après Muller (1867); *Une faneuse*, d'après Brochart (1868). Depuis cette époque, M. Eichens n'a rien envoyé aux Salons. Toutefois, il a exposé plusieurs œuvres remarquables, notamment le *Golgotha*, d'après Gérome (1871); l'*Orpheline*, d'après Compte-Calix (1874), etc.

* **EICHHOFF** (Frédéric-Gustave), philologue et littérateur français. — Il est mort à Paris le 11 mai 1875. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a laissé des *Exercices de traduction d'allemand en français* (1863, in-12); des *Exercices de traduction de français en allemand* (1863, in-12); des *Exercices de traduction de français en anglais* (1863, in-12); des *Exercices de traduction d'anglais en français* (1864, in-12); *Cours de versions allemandes* (1873, in-12, nouvelle édition); *Cours de versions anglaises* (1873, in-12, nouvelle édition).

* **EICHTHAL** (Gustave d'), publiciste français. — Depuis 1864, M. d'Eichthal a publié les ouvrages suivants : *De l'étude pratique de la langue grecque* (1864, in-8o); les *Trois grands peuples méditerranéens et le christianisme* (1865, in-8o); *Etudes sur les origines bouddhiques de la civilisation américaine* (1865, in-8o); *Réforme et état actuel de la langue grecque* (1870, in-8o); la *Sortie d'Egypte* (1872, in-4o); *Mémoire sur le texte primitif du premier récit de la création* (1875, in-8o); le *Site de Troie, selon M. Lechevalier ou selon M. Schliemann* (1875, in-8o); *Des rapports des sciences et de l'industrie* (1876, in-8o).

EIDOTHÉE ou **IDOTHÉE**, fille de Protée. Lorsque Ménélas, après la guerre de Troie, eut perdu son pilote et fut jeté par la tempête dans une île déserte, Eidothée le vit et fut touchée de son malheur. Elle lui conseilla de prendre avec lui trois de ses compagnons, leur fournit des peaux de monstres marins dont ils se revêtirent, et leur indiqua par quels moyens ils pourraient, ainsi déguisés, s'approcher de Protée et le contraindre à leur dévoiler l'avenir, pour leur faciliter le retour dans leur patrie.

EIDOTROPE s. m. (é-i-do-tro-pe — du gr. *eidos*, apparence; *tropê*, changement). Instrument qui fait voir des formes diverses, des changements d'apparences, comme le kaléidoscope.

EISENLOHR (Auguste), archéologue allemand, né à Manheim en 1832. Fils d'un médecin, il étudia la théologie à Heidelberg et à Gœttingue; mais une maladie l'obligea à suspendre ses études, et quand il fut rétabli il résolut d'abandonner la théologie pour s'occuper des sciences sous les professeurs Bunsen et Erlenmeyer. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie, il fonda une manufacture de produits chimiques et se trouva en relation d'affaires avec la Chine, ce qui le conduisit à faire une étude particulière de la langue chinoise et des caractères hiéroglyphiques. En 1869, il entreprit une exploration scientifique en Egypte et eut l'occasion d'étudier le papyrus de Harris, sur lequel il publia, en 1872, un ouvrage qui attira l'attention des savants. Il rédigea ensuite, pour les *Transactions de la Société d'archéologie biblique*, un article intitulé : *De la condition politique de l'Egypte avant le règne de Ramsès III*, où il soutenait des opinions qui furent vivement contestées. En décembre 1872, le docteur Eisenlohr fut nommé professeur extraordinaire à l'université d'Heidelberg.

* **EISENMANN** (Gottfried), médecin et homme politique allemand. — Il est mort à Wurtzbourg en 1795

EISENROSE s. m. (è-i-zènn-ro-ze). Minér. Variété d'hématite renfermant une plus ou moins grande quantité de titane, et que l'on rencontre au mont Saint-Gothard, où elle se présente sous forme de cristaux groupés en rosace.

EISÉTÉRIES s. f. pl. (é-zé-té-rî — du gr. *eisiémi*, introduire). Antiq. gr. Fêtes que célébraient les Athéniens lorsque leurs magistrats entraient en charge, et pendant lesquelles ils priaient et faisaient des vœux pour la conservation de la république.

ÉJECTEUR s. m. (é-jè-kteur — du lat. *ejicere*, *ejectum*, rejeter dehors). Engin propre à rejeter l'eau au dehors.

— Tuyau d'évacuation de la vapeur, dans les machines à vapeur.

ÉJOINTAGE s. m. (é-join-ta-je — rad. *éjointer*). Action de couper la partie extrême de l'aile, où sont placées les grandes plumes.

EKMANNITE s. f. (èk-mann-ni-te). Minér. Silicate de fer et de manganèse contenant des traces d'alumine et de magnésie. L'ekmannite se présente en masses fibreuses et foliacées, d'un vert plus ou moins clair. Elle n'est pas sans analogie avec la chlorite. Sous l'action de l'acide chlorhydrique, elle se décompose et donne un dépôt de silice.

ÉLÆOCOCCA s. m. (é-lè-o-kok-ka — du gr. *elaion*, huile; *kokkos*, grain). Arbre à huile de la Chine. V. ÉLÉOCOQUE, au tome VII du *Grand Dictionnaire*, et dans ce *Supplément*.

ÉLAÉRINE s. f. (é-la-é-ri-ne — du gr. *elaion*, huile; *erion*, laine). Chim. Nom donné par M. Chevreul à la partie la plus fusible des graisses du suint de mouton. Ce composé est peu connu. ‖ On dit aussi ÉLÆÉRINE.

ÉLAÉRIQUE adj. (é-la-é-ri-ke — rad. *élaérine*). Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient par la saponification de l'élaérine. Ce composé est encore mal étudié.

ÉLAGABALE, divinité syrienne, qu'on adorait à Emèse, et que plusieurs écrivains croient être le soleil. V. HÉLIOGABALE et ASIMA, au *Grand Dictionnaire*.

ÉLAÏLE s. m. (é-la-i-le — du gr. *elaion*, huile; *ulê*, matière). Chim. Nom donné par Berzélius au carbure d'hydrogène C^2H^4, aujourd'hui désigné sous le nom d'ÉTHYLÈNE.

ÉLAÏS, une des trois filles d'Anius. Elle avait la propriété de changer en huile tout ce qu'elle touchait.

EL-ARROUCH, bourg d'Algérie, sur la route de Philippeville à Constantine; 1,837 hab. Il y a un hospice civil pour les vieillards et un hôpital militaire.

* **ELBEUF**, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S. de Rouen, à 133 kilom. de Paris, sur la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 22,311 hab. — pop. tot., 22,848 hab. C'est une ville fort importante par ses manufactures de draps. Entrepôt de draps de Louviers, de laines d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne; teinturerie. Les dehors d'Elbeuf sont très-agréables.

* **ÉLÉATE** s. et adj. (é-lé-a-te). Qui se rapporte à Elée : *Les philosophes* ÉLÉATES. *Les doctrines* ÉLÉATES. *Les* ÉLÉATES.

—Encycl. V. ÉLÉE (école d'), au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

Électeur libre (L'), journal hebdomadaire, politique et littéraire, fondé en 1869 par MM. Ernest et Arthur Picard, avec la collaboration de MM. François Ducuing, Trébois, etc. L'*Electeur libre*, dont la courte existence n'a pas été sans éclat, s'était donné pour ligne de conduite la politique des anciens Cinq du Corps législatif, plus tard réduits à trois, car deux d'entre eux devaient succomber aux tentations de l'ambition vulgaire. On sait que MM. Ernest Picard, Hénon et Jules Favre restèrent fermement dévoués à la démocratie. Ce n'est pas que des ouvertures n'aient été faites à M. Picard au moment même où il créa l'*Electeur libre* et, plus tard, à la veille du plébiscite de 1870. « Eh bien, lui disaient alors ses amis, c'est donc vrai? vous allez devenir ministre? — Oui. — Et vous avez accepté? — Sans doute. — A quelles conditions? — Oh! tout simplement à condition que l'empereur veuille bien abdiquer en faveur de la République. Je n'entrerai aux Tuileries que s'il veut bien m'en remettre les clefs. » En ce temps-là, M. Ernest Picard était devenu le chef principal de la gauche ouverte et, quelques jours après les élections de 1869, il écrivait : « Je suis pour la République acceptée contre la République de droit divin. »

L'*Electeur libre* fut fondé dans cet ordre d'idées et pour défendre ce programme. On se souvient du commencement de scission qui faillit alors partager en deux camps ennemis la gauche du Corps législatif. Depuis, l'opinion a pu rendre cette justice aux partisans de la « République acceptée » qu'ils ne furent, eux aussi, ni dupes ni complices. Ils eurent, au contraire, le très-grand mérite de comprendre, dès 1869, que si jamais on pouvait établir et asseoir dans notre pays la République, ce serait à condition de lui rallier le pays même. L'*Electeur libre* fut l'organe autorisé et habile de ces opportunistes, comme l'on dirait aujourd'hui, et le programme du journal lui valut, sinon le succès de la foule, du moins la faveur de tous les libéraux sincères. Ce programme, d'ailleurs, était celui que M. Thiers a repris depuis. Il l'a fait sien, et nous savons avec quelle autorité, puisque c'est à lui que nous devons d'avoir amené à la République des recrues précieuses, de l'avoir maintenue, de l'avoir assise. Si nous avons évité les fautes commises en 1848, si nous avons fait pénétrer l'idée républicaine jusqu'au cœur de la nation, c'est que nous avons su pratiquer cette sagesse qui date de Mahomet : nous sommes allés à la montagne, et nous n'avons pas exigé que la montagne vînt à nous. L'*Electeur libre*, dès son premier numéro, fit ressortir la nécessité d'agir ainsi, et n'aurait-il eu que ce mérite, ce serait assez pour qu'il ne fût pas mis au nombre des feuilles dont l'existence éphémère ne laisse pas de trace. L'*Electeur libre* a cessé de paraître à la fin de 1871. Depuis le 4 septembre, M. Ernest Picard ne collaborait plus au journal.

* **ÉLECTION** s. f. — Encycl. *Elections législatives*. Ces *élections* sont aujourd'hui régies par la loi électorale politique que l'Assemblée nationale a votée en novembre et décembre 1875, et dont voici le texte :

Article 1er. Les députés seront nommés par les électeurs inscrits :

1o Sur les listes dressées en exécution de la loi du 7 juillet 1874;

2o Sur la liste complémentaire comprenant ceux qui résident dans la commune depuis six mois.

L'inscription sur la liste complémentaire aura lieu conformément aux lois et règlements qui régissent actuellement les listes électorales politiques, par les commissions et suivant les formes établies dans les articles 1, 2, 3 et 4 de la loi du 11 juillet 1874.

Les pourvois en cassation relatifs à la formation et à la révision de l'une et l'autre liste seront portés directement devant la chambre civile de la cour de cassation.

Les listes électorales arrêtées au 31 mars 1875 serviront jusqu'au 31 mars 1876.

Art. 2. Les militaires et assimilés de tous grades et toutes armes des armées de terre et de mer ne prennent part à aucun vote quand ils sont présents à leurs corps, à leur poste ou dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui, au moment de l'*élection*, se trouvent en résidence libre, en non-activité ou en possession d'un congé régulier, peuvent voter dans la commune sur les listes de laquelle ils sont régulièrement inscrits. Cette dernière disposition s'applique également aux officiers et assimilés qui sont en disponibilité ou dans le cadre de réserve.

Art. 3. Pendant la durée de la période électorale, les circulaires et professions de foi des candidats, les placards et manifestes électoraux, signés d'un ou de plusieurs électeurs, pourront, après dépôt au parquet du procureur de la République, être affichés et distribués sans autorisation préalable.

La distribution des bulletins de vote n'est point soumise à la formalité du dépôt au parquet.

Il est interdit à tout agent de l'autorité publique ou municipale de distribuer des bulletins de vote, professions de foi et circulaires des candidats.

Les dispositions de l'article 19 de la loi organique du 2 août 1875 sur les *élections* des sénateurs seront appliquées aux *élections* des députés.

Art. 4. Le scrutin ne durera qu'un seul jour. Le vote a lieu au chef-lieu de la commune; néanmoins, chaque commune peut être divisée, par arrêté du préfet, en autant de sections que l'exigent les circonstances locales et le nombre des électeurs. Le second tour de scrutin continuera d'avoir lieu le deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, conformément aux dispositions de l'article 65 de la loi du 15 mars 1849.

Art. 5. Les opérations du vote auront lieu conformément aux dispositions des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852.

Le vote est secret.

Les listes d'émargement de chaque section, signées du président et du secrétaire, demeureront déposées pendant huitaine au secrétariat de la mairie, où elles seront communiquées à tout électeur requérant.

Art. 6. Tout électeur est éligible, sans condition de cens, à l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

Art. 7. Aucun militaire ou marin, faisant partie des armées actives de terre ou de mer, ne pourra, quels que soient son grade ou ses fonctions, être élu membre de la Chambre des députés.

Cette disposition s'applique aux militaires et marins en disponibilité et en non-activité, mais elle ne s'étend ni aux officiers placés dans la deuxième section du cadre de l'état-major général, ni à ceux qui, maintenus dans la première comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, ont cessé d'être employés activement, ni aux officiers qui, ayant des droits acquis à la retraite, sont envoyés ou maintenus dans leurs foyers en attendant la liquidation de leur pension. La décision par laquelle l'officier aura été admis à faire valoir ses droits à la retraite deviendra dans ce cas irrévocable.

Elle ne s'applique pas à la réserve de l'armée active ni à l'armée territoriale.

Art. 8. L'exercice des fonctions publiques rétribuées sur les fonds de l'Etat est incompatible avec le mandat de député.

En conséquence, tout fonctionnaire élu député sera remplacé dans ses fonctions si, dans les huit jours qui suivront la vérification des pouvoirs, il n'a pas fait connaître qu'il n'accepte pas le mandat de député.

Sont exceptées des dispositions qui précèdent les fonctions de ministre, sous-secrétaire d'Etat, ambassadeur, ministre plénipotentiaire, préfet de la Seine, préfet de police, premier président de la cour de cassation, premier président de la cour des comptes, premier président de la cour d'appel de Paris, archevêque et évêque, pasteur président de consistoire dans les circonscriptions consistoriales dont le chef-lieu compte deux pasteurs et au-dessus, grand rabbin du consistoire central et grand rabbin du consistoire de Paris.

Art. 9. Sont également exceptés des dispositions de l'article 8 :

1o Les professeurs titulaires de chaires qui sont données au concours ou sur la présentation des corps où la vacance s'est produite;

2o Les personnes qui ont été chargées d'une mission temporaire. Toute mission qui a duré plus de six mois cesse d'être temporaire et est régie par l'article 8 ci-dessus.

Art. 10. Le fonctionnaire conserve les droits qu'il a acquis à une pension de retraite et peut, après l'expiration de son mandat, être remis en activité.

Le fonctionnaire civil qui, ayant eu vingt ans de service à la date de l'acceptation de son mandat de député, justifiera de cinquante ans d'âge à l'époque de la cessation de ce mandat, pourra faire valoir ses droits à une pension de retraite exceptionnelle.

Cette pension sera réglée conformément au troisième paragraphe de l'article 12 de la loi du 9 juin 1853.

Si le fonctionnaire était remis en activité après la cessation de son mandat, les dispositions énoncées dans les articles 3 (§ 2) et 28 de la loi du 9 juin 1853 lui seront applicables.

Dans les fonctions où le grade est distinct de l'emploi, le fonctionnaire, par l'acceptation du mandat de député, renonce à l'emploi et ne conserve que le grade.

Art. 11. Tout député nommé ou promu à une fonction publique salariée cesse d'appartenir à la Chambre par le fait même de son acceptation; mais il peut être réélu si la fonction qu'il occupe est compatible avec le mandat de député.

Les députés nommés ministres ou sous-secrétaires d'Etat ne sont pas soumis à la réélection.

Art. 12. Ne peuvent être élus par l'arrondissement ou la colonie compris en tout ou en partie dans leur ressort, pendant l'exercice de leurs fonctions et pendant les six mois qui suivent la cessation de leurs fonctions par démission, destitution, changement de résidence ou de toute autre manière :

1o Les premiers présidents, les présidents et les membres des parquets des cours d'appel;

2o Les présidents, vice-présidents, juges titulaires, juges d'instruction et membres du parquet des tribunaux de première instance;

3o Le préfet de police, les préfets et les secrétaires généraux des préfectures;

Les sous-préfets ne peuvent être élus dans aucun des arrondissements du département dans lequel ils exercent leurs fonctions;

4o Les ingénieurs en chef et d'arrondissement, les agents voyers en chef et d'arrondissement;

5o Les recteurs et inspecteurs d'académie;

6o Les inspecteurs des écoles primaires;

7o Les archevêques, évêques et vicaires généraux;

8o Les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers des finances;

9o Les directeurs des contributions directes et indirectes, de l'enregistrement et des domaines et des postes;

10o Les conservateurs et inspecteurs des forêts.

Art. 13. Tout mandat impératif est nul et de nul effet.

Art. 14. Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif nommera un député.

Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nommeront un député de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants.

Les arrondissements, dans ce cas, seront divisés en circonscriptions dont le tableau sera établi par une loi et ne pourra être modifié que par une loi.

Art. 15. Les députés sont élus pour quatre ans. La Chambre se renouvelle intégralement.

Art. 16. En cas de vacance par décès, démission ou autrement, l'*élection* devra être faite dans le délai de trois mois à partir du jour où la vacance se sera produite. En cas d'option, il sera pourvu à la vacance dans le délai d'un mois.

Ar. 17. Les députés reçoivent une indemnité. Cette indemnité est réglée par les articles 96 et 97 de la loi du 15 mars 1849 et par les dispositions de la loi du 16 février 1872.

Art. 18. Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :

1o La majorité absolue des suffrages exprimés;

2o Un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Art. 19. Chaque département de l'Algérie nomme un député.

Art. 20. Les électeurs résidant en Algérie dans une localité non érigée en commune seront inscrits sur la liste électorale de la commune la plus proche.

Lorsqu'il y aura lieu d'établir des sections électorales, soit pour grouper des communes mixtes dans chacune desquelles le nombre des électeurs serait insuffisant, soit pour réunir les électeurs résidant dans des localités non érigées en communes, les arrêtés pour fixer le siége de ces sections seront pris par le gouverneur général, sur le rapport du préfet ou du général commandant la division.

Art. 21. Les quatre colonies auxquelles il a été accordé des sénateurs par la loi du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat, nommeront chacune un député.

Art. 22. Toute infraction aux dispositions prohibitives de l'article 3, § 3, de la présente loi, sera punie d'une amende de 16 francs à 300 francs; néanmoins, le tribunal de police correctionnelle pourra faire application de l'article 463 du code pénal.

Les dispositions de l'article 6 de la loi du 7 juillet 1874 seront appliquées aux listes électorales politiques.

Le décret du 20 janvier 1871 et les lois du 10 avril 1871, du 2 mai 1871 et du 18 février 1873 sont abrogés.

Demeure également abrogé le § 11 de l'article 15 du décret organique du 2 février 1852 en tant qu'il se réfère à la loi du 21 mai 1836 sur les loteries, sauf aux tribunaux à faire aux condamnés l'application de l'article 42 du code pénal.

Continueront d'être appliquées les dispositions des lois et décrets en vigueur auxquelles la présente loi ne déroge pas.

Loi du 7 juillet 1874.

Article 1er..... Une liste électorale... sera dressée dans chaque commune par une commission composée du maire, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué choisi par le conseil municipal.

Dans les communes qui auront été divisées en sections électorales, la liste sera dressée dans chaque section par une commission composée : 1o du maire ou adjoint, ou d'un conseiller municipal dans l'ordre du tableau; 2o d'un délégué de l'administration désigné par le préfet; 3o d'un délégué choisi par le conseil municipal.

. . . .

A Paris et à Lyon, la liste sera dressée, dans chaque quartier ou section, par une commission composée du maire de l'arrondissement ou d'un adjoint délégué, du conseiller municipal élu dans le quartier ou la section et d'un électeur désigné par le préfet du département.

Il sera dressé, en outre, d'après les listes spéciales à chaque section ou quartier, une liste générale des électeurs de la commune, par ordre alphabétique. A Paris et à Lyon, cette liste générale sera dressée par arrondissement.

Art. 2. Les listes seront déposées au secrétariat de la mairie, communiquées et publiées conformément à l'article 2 du décret réglementaire du 2 février 1852.

Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours à partir de la publication des listes; elles seront soumises aux commissions indiquées dans l'article 1er, auxquelles seront adjoints deux autres délégués du conseil municipal.

A Paris et à Lyon, deux électeurs domiciliés dans le quartier ou la section et nommés, avant tout travail de révision, par la commission instituée en l'article 1er seront adjoints à cette commission.

Art. 3. L'appel des décisions de ces commissions sera porté devant le juge de paix, qui statuera conformément aux dispositions du décret organique du 2 février 1852.

Art. 4. L'électeur qui aura été l'objet d'une radiation d'office de la part des commissions désignées à l'article 1er, ou dont l'inscription aura été contestée devant lesdites commissions, sera averti sans frais par le maire et pourra présenter ses observations.

Notification de la décision des commissions sera, dans les trois jours, faite aux parties intéressées, par écrit et à domicile, par les soins de l'administration municipale; elles pourront interjeter appel dans les cinq jours de la notification.

Les listes électorales seront réunies en un registre et conservées dans les archives de la commune. Tout électeur pourra prendre communication et copie de la liste électorale.

Après avoir fait connaître les lois qui régissent aujourd'hui les *élections* politiques en France, nous croyons devoir donner un historique rapide de ces *élections*, à partir de l'établissement du second Empire.

Depuis son avénement jusqu'à sa chute, le second Empire a hautement et ouvertement pratiqué la candidature officielle. C'est lui qui a inventé le mot et la chose; il en a fait l'âme même du système inauguré par le coup d'Etat de décembre. Du jour où cet attentat fut commis et la constitution déchirée, la République ne subsista plus que de nom. L'Empire était fait. Le coup d'Etat avait triomphé par la force; il allait se maintenir par l'intimidation. La candidature officielle apparaît alors comme un organe nécessaire du gouvernement nouveau : elle devient un instrument du règne.

La proclamation du 2 décembre 1851 annonçait tout à la fois la dissolution de l'Assemblée nationale et un « appel loyal à la nation. » Louis Bonaparte y déclarait « qu'il venait déjouer les perfides projets de la majorité royaliste de l'Assemblée et qu'il n'avait pour but que de maintenir la République et sauver le pays. » Quelle duplicité! L'entreprise de Louis Bonaparte était dirigée contre les républicains; si elle réussissait, la République elle-même avait vécu, et le neveu de Napoléon ne craignait pas de se donner comme l'adversaire des monarchistes dont il sollicitait l'alliance et comme l'auxiliaire des républicains qu'il allait proscrire. Dans son *Histoire des Français*, M. Th. Lavallée a appelé le 18 brumaire un « grand attentat du mensonge et de la violence contre la loi; » à plus juste titre encore le 2 décembre mérite cette définition. L'équivoque subsiste tant que la victoire est incertaine; mais le 8 décembre l'Elysée triomphe : Baudin et Dussoubs sont morts sur les barricades en défendant la Constitution violée; les soldats du droit sont assassinés par les soldats de Bonaparte ou mis en fuite par ses argousins. La sanglante hécatombe du boulevard, commandée par Canrobert, a mis fin à la résistance des départements. A Paris et en province, les prisons regorgent de citoyens, une sombre terreur pèse sur la France. Le *Moniteur* choisit ce moment pour reprendre la parole et il publie une nouvelle proclamation de Louis Bonaparte au peuple français. Le langage avait changé avec les circonstances. Ce document ne contenait même plus le nom de la République; mais on y lisait cette phrase avec laquelle les assassinats et les massacres des derniers jours faisaient un si violent contraste : « Si je ne possède plus votre confiance, disait le vainqueur de décembre, si vos idées ont changé, il n'est pas besoin de faire couler un sang précieux, il suffit de déposer dans l'urne un vote contraire. Je respecterai toujours l'arrêt du peuple. » Et pour compléter la cruelle ironie, le ministre de l'intérieur, M. de Morny, faisait afficher le même jour une circulaire qui se terminait par ces mots : « Le président de la République entend que tous les électeurs soient complétement libres dans l'expression de leur vote, qu'ils exercent ou non des fonctions publiques, qu'ils appartiennent aux carrières civiles ou à l'armée. Indépendance absolue, complète liberté des votes, voilà ce que veut Louis-Napoléon Bonaparte. » Hélas! cette indépendance et cette liberté n'existaient que sur le papier des affiches officielles! Pour assurer la sincérité et la liberté du vote, M. de Morny mit la main sur le télégraphe, musela la presse, soumit les journaux à l'autorisation et à la censure préalables, imposa à chaque commune un maire choisi par l'administration, organisa un vaste réseau de police et révoqua les juges de paix et les fonctionnaires dont le dévouement aux bandits du 2 décembre n'était pas suffisamment démontré. Après avoir atteint les juges de paix, les fonctionnaires publics, les maires, il fallait s'attaquer à la masse électorale elle-même. M. de Morny n'hésita pas. Déjà, le 7 décembre 1851, il avait demandé à chaque préfet de lui procurer, dans le plus bref délai, « la liste aussi exacte que possible des chefs des sociétés secrètes qui existaient dans son département, de leurs principaux affidés et de tous les meneurs du parti socialiste qui, à un moment donné, pouvaient pousser à l'insurrection ou à la révolte. » Et les préfets, habiles à traduire le langage ministériel, avaient inscrit sur ces listes tous les hommes influents du parti républicain. Une fois les chefs du parti emprisonnés ou dispersés, il fallait intimider la masse, et, quelques jours avant le plébiscite, M. de Morny envoie à ses agents des instructions qui méritent d'être recueillies : « Dans la lutte qui va bientôt s'engager, dit-il, l'administration ne peut pas rester impassible et inactive. Les agents qui la représentent doivent employer toute leur énergie à faire prévaloir sa pensée politique, car il serait indigne d'eux de s'y associer et de la servir s'ils ne la croyaient pas la meilleure pour l'intérêt et l'avenir du pays. En présence de l'hostilité des partis, agir c'est se défendre, et vous ne perdrez pas de vue que si le gouvernement du président de la République doit s'attendre à d'injustes attaques, à de coupables manœuvres, à d'odieuses calomnies, il sait aussi que vous mettrez à les combattre l'ardeur d'une conviction sincère et d'un dévouement éprouvé. » Ainsi, c'est à M. de Morny que nous devons la théorie de la pression administrative.

Quel fut le résultat de cette terreur organisée en vue du vote plébiscitaire de 20 décembre 1851? Voici les chiffres du plébiscite :

Oui.	7,439,216
Non	640,737
Bulletins nuls.	36,880
Abstentions, environ. .	1,500,000

Autorisé par ces 7,000,000 de *oui*, Louis Bonaparte promulgua, le 14 janvier 1852, une nouvelle constitution où la nation figure sous la forme d'un Corps législatif, mais qui n'a ni droit d'amendement, ni initiative parlementaire, qui ne discute pas avec les ministres et dont les séances ne sont connues que par un compte rendu sommaire et officiel. Ce Corps législatif n'avait pas une ombre de pouvoir, et il semble dès lors que sa composition devait être assez indifférente. M. de Morny ne fut pas de cet avis. Il tint à peupler l'Assemblée d'amis ou de créatures du gouvernement, et, dès le 8 janvier, avant même la promulgation de la constitution, il écrivit aux préfets : « La formation du Corps législatif est une des principales préoccupations du gouvernement, » et il ajoutait : « Faites-moi connaître le résultat de vos appréciations, afin que le gouvernement puisse signaler à la préférence des électeurs et appuyer de sa légitime influence les candidats qu'il en aura jugés les plus dignes. » La candidature officielle existe. Voilà son acte de naissance, dit M. Delabrousse. Huit jours après, le 16 janvier, nouvelle circulaire confidentielle aux préfets touchant les candidats au Corps législatif. « Je vous invite, dit M. de Morny, à vous expliquer en ce qui les concerne, avec la liberté la plus complète et à me transmettre tous les renseignements que vous jugerez propres à m'éclairer, tant sur leurs titres à cette position importante que sur la sincérité et l'énergie du concours qu'ils apporteraient au prince président pour l'accomplissement de sa haute mission. » Voilà, dit M. Delabrousse dans son étude sur la *Candidature officielle*, les candidats indiqués au ministre. Ils ne tarderont pas à recevoir l'investiture officielle.